Ce document a été mis en ligne le 14/10/2025 12:24

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 09 octobre 2025

Date de convocation : 03 octobre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf octobre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle polyvalente de Ligny-en-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

Objet : Délibération 2025/96 portant mise à disposition des biens relevant des compétences « eau », « assainissement » et « GEPU » présent dans l'actif de la commune de Maurois.

Membres présents (54) : PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, COLLIN Denis, DAUCHET Martine, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RIQUET Alain, TRIOUX COURBET Sandrine, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, BINET Franck (S), GERARD Jean-Claude, MARTIN Rémy (S), DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, MODARELLI Joseph, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, HERBET Marie-Françoise , LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), BALEMBOIS Bernard, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ-NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MÉLI Jérôme

Membres excusés (7) : BRICOUT Frédéric, GOETGHELUCK Alain, LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, RICHEZ Jean-Pierre, QUONIOU Henri, DAVOINE Matthieu

Membres absents (6) : HERBET Yannick, LOIGNON Laurent, LEDUC Brigitte, BALÉDENT Matthieu, MATON Audrey, PLATEAUX Stéphanie

Membres ayant donné procuration (7) : BASQUIN Alexandre à SIMEON Serge, MAILLARD Laurent à PORTIER Carole, BERANGER Agnès à COLLIN Denis, RICHOMME Liliane à BONIFACE Didier, THUILLEZ Martine à TRIOUX COURBET Sandrine, MANESSE Joëlle à MODARELLI Joseph, MAILLY Chantal à MÉLI Jérôme

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Ce document a été mis en ligne le 14/10/2025 12:24

Délibération 2025/96 portant mise à disposition des biens relevant des compétences « eau », « assainissement » et « GEPU » présent dans l'actif de la commune de Maurois.

Considérant qu'aux termes des articles L. 5211-5, L. 5211-17, et L. 1321-1 du Code général des collectivités territoriales, le transfert de compétence à un EPCI entraîne de plein droit la mise à disposition des biens, meubles et immeubles, des communes membres qui étaient affectés, à la date du transfert, à l'exercice de la compétence ;

Considérant que la mise à disposition de ces biens a pour objet d'assurer la continuité du service public et le bon fonctionnement des services intercommunaux, et qu'elle doit s'effectuer de manière gratuite, sans que la personne publique propriétaire des biens mis à disposition ne puisse réclamer une contrepartie financière ;

Considérant que la mise à disposition emporte transfert à la collectivité bénéficiaire de la gestion et de l'entretien des biens, ainsi que des droits et obligations qui s'y rattachent, sans que le transfert de propriété ne soit opéré, le bien restant inscrit à l'actif du bilan de la collectivité d'origine ;

Considérant que les biens listés en annexe, liés à l'exercice de la compétence assainissement, sont demeurés dans l'actif de la commune de Maurois et n'ont pas été transférés au Syndicat des Eaux Honnechy Maurois,

Considérant qu'il est nécessaire de rattacher ces biens à la CA2C préalablement à mise à disposition au SIDEN SIAN,

Vu la délibération n° 2019/150 du conseil communautaire relative au transfert des compétences obligatoires "eau", "assainissement" et "gestion des eaux pluviales urbaines" à compter du 1er janvier 2020,

Vu l'arrêté portant dissolution du Syndicat des Eaux Honnechy Maurois et précisant la mise à disposition de l'ensemble de ses biens à la CA2C,

Vu les délibérations du 12 février 2020 du conseil communautaire sollicitant l'adhésion au Syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN SIAN) avec le transfert de la compétence "eaux et assainissement", notamment pour la commune de Maurois,

Vu l'arrêté interdépartemental du 24 décembre 2020 portant modification de périmètre (SIDEN SIAN),

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **D'autoriser la signature de la convention de mise à disposition des biens entre la commune de Maurois et la CA2C.**
- **D'autoriser la signature de la convention de mise à disposition des biens entre la CA2C et le SIDEN SIAN.**

Annexe - Procès-verbal de mise à disposition

Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD  IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 13/10/2025 Publication le 14/10/2025 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON 

Registre des délibérations

Ce document a été mis en ligne le 14/10/2025 12:24

PV de mise à disposition
Compétence eaux et assainissement Commune de Maurois vers la Ca2C
puis
Ca2c vers SIDEN SIAN

n°inventaire	Objet	date d'acquisition	Valeur Brut	Amortissement	VNC
21538 ASST CALVAIRE	ASSAINISSEMENT RUE DU CALVAIRE	31/12/2009	6 737,71	0,00	6 737,71
21538 ASST CD115	TX ASST CD 115	31/12/2009	11 867,44	0,00	11 867,44
21538 ASST RUE DE BERTRY	ASSAINISSEMENT RUE DE BERTRY	31/12/2009	3 961,27	0,00	3 961,27
21538 ASST/1986	tx asst 1986 à 1998	31/12/1986	130 546,55	0,00	130 546,55
21538 CAPTAGE REJETS	CAPTAGE REJETS	31/12/2009	1 294,47	0,00	1 294,47
21538 DIAGNOSTIC RESEAUX	DIAGNOSTIC RESEAUX ASST	31/12/2009	1 258,24	0,00	1 258,24
21538 EAU/1001B	RESEAU EAU	31/12/1996	1 166,30	0,00	1 166,30
21538 OTEU BERTRY	RACCORDEMENT STATION EPURATION	31/12/2009	5 202,11	0,00	5 202,11
21538 RESEAU/1001.	TRAVAUX SSST CD 932 (2003)	31/12/2007	19 320,21	3 153,94	16 166,27
21538 STATION REFOULEMENT	TRAVAUX STATIOPN REFOULEMENT	31/12/2009	607,13	0,00	607,13

Pour la Communauté d'Agglomération du Caudresis Catesis
Le Président
S.SIMEON

Pour la Commune de Maurois
Mme le Maire

Ce document a été mis en ligne le 14/10/2025 12:24

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**2025_96**
Objet :	**Délibération 2025/96 portant mise à disposition des biens relevant des compétences « eau », « assainissement » et « GEPU » présent dans l?actif de la commune de Maurois.**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-10-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique :	059-200030633-20251009-2025_96-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20251009-2025_96-DE-1-1_0.xml	text/xml	985 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2025_96.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20251009-2025_96-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	433 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 octobre 2025 à 13h31min40s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 octobre 2025 à 13h31min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 octobre 2025 à 13h31min50s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 octobre 2025 à 13h32min04s	Reçu par le MI le 2025-10-13